



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE SÉLESTAT-ERSTEIN

## **Natura 2000 – Sites « Rhin Ried Bruch de l'Andlau »**

### **Secteur n°3 – Nordhouse – île de Rhinau**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
GROUPE DE CONCERTATION SECTORIEL DU 12 JUILLET 2006**  
(Réunion présidée par Monsieur le sous-préfet de Sélestat-Erstein)

Personnes présentes : Liste de présence jointe

#### ***Introduction***

M. Christophe MARX, sous-préfet de Sélestat-Erstein qui vient de prendre ses fonctions, se présente à l'ensemble des participants et les remercie de leur présence. Il sollicite les éventuelles observations sur le compte rendu de la réunion précédente.

**En l'absence de remarques, le compte-rendu de la réunion du 23 février 2006 est approuvé.**

M. le sous-préfet rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Validation du diagnostic complet ;
- Validation et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
- Proposition d'actions envisagées sur le secteur ;
- Information sur les conséquences de la Loi DTR relative au développement des territoires ruraux ;
- Présentation du plan de gestion des habitats de la Directive Natura 2000 sur l'île de Gerstheim (par le CRPF Lorraine Alsace).

Mme CLAUDEL de la DIREN rappelle l'état d'avancement de la démarche et le calendrier prévu. La prochaine étape - prévue fin 2006- concernera la finalisation du DOCOB sectoriel et sa validation.

#### ***1/ Validation du diagnostic complet (Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000)***

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

*Le diagnostic complet est accessible sur le site Internet de la DIREN Alsace (Natura 2000 \ Sites Natura RRB \ Voir les groupes de concertation sectoriels \ Voir le détail des 7 secteurs \ Secteur 3 : diagnostic complet).*

Les compléments concernant les Poissons ont été intégrés au diagnostic écologique. Ils concernent 4 espèces : le Chabot, la Lamproie de Planer, la Bouvière et l'Aspe. Si les trois premières sont présentes en faible effectif et méritent une attention particulière quant à leur état de conservation, l'Aspe est une espèce très présente dont la répartition géographique et les effectifs sont en constante évolution.

M. SEETHALER de l'association Alsace Nature Ried s'interroge sur la raison pour laquelle cette espèce a été classée au titre de Natura 2000 et craint que, tout comme pour le Cormoran, on assiste à une prolifération de cette espèce carnivore.

M. CHRAPATYJ, Adjoint au Maire de la commune d'Obenheim, souligne en effet le caractère « envahissant » de cette espèce non autochtone (provenant du Danube) qui a tendance à se substituer à d'autres.

Mme DE LA GORCE précise que le DOCOB ne prévoit pas d'enjeu de conservation pour cette espèce. Le DOCOB n'empêchera probablement pas la prolifération de l'espèce. Il peut tout au plus préconiser une attention particulière sur le développement de cette espèce.

Concernant le reste du diagnostic (volets écologique et socio-économique), Mme DE LA GORCE signale qu'aucune nouvelle remarque n'a été formulée depuis la dernière réunion du groupe sectoriel.

M. LOUIS du Service de l'Ill (DDAF du Bas-Rhin) souhaite toutefois signaler une erreur concernant le recensement des droits d'eau sur le canal d'alimentation de l'Ill : 17 m<sup>3</sup>/s correspond plutôt à un minimum, le maximum étant de 25 m<sup>3</sup>/s. Cette erreur provient de l'étude qui a servi de référence.

Aucune autre remarque n'est formulée concernant le **diagnostic complet : il est donc validé** sous réserve des modifications évoquées.

## **2. Validation et hiérarchisation des enjeux et des objectifs (Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000)**

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

*Le tableau enjeux-objectifs ainsi que le texte correspondant sont accessibles sur le site Internet de la DIREN Alsace (Natura 2000 \ Sites Natura RRB \ Voir les groupes de concertation sectoriels \ Voir le détail des 7 secteurs \ Secteur 3 : DOCOB enjeux objectifs et tableau enjeux - objectifs).*

Le tableau présenté lors de la dernière réunion a été complété en fonction des remarques formulées, ainsi que des éléments nouveaux apportés, soit par les compléments de diagnostic (poissons), soit par l'évolution des réflexions menées dans le cadre des groupes thématiques. Par ailleurs, un nouveau chapitre du DOCOB a été rédigé sur le sujet. Il définit notamment les enjeux et objectifs fondamentaux pour l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch, ainsi que des niveaux de hiérarchisation (3 niveaux) qui peuvent être appliqués aux enjeux sectoriels en fonction de critères cohérents à l'échelle de l'ensemble des sites Rhin Ried Bruch.

Ces documents sont remis en séance (et sont accessibles par Internet : voir ci-dessus).

**Il est demandé à l'ensemble des participants de remettre leur avis sur ces documents pour le 15 septembre 2006 au plus tard.**

M. VACHER de l'Association BUFO s'interroge sur la pertinence de proposer une protection stricte du site de présence de la Leucorrhine à gros thorax qui est situé en Réserve Naturelle de Rhinau et donc, de ce fait protégé.

Mme DE LA GORCE reformulera cette proposition en précisant bien que l'enjeu est non seulement de conserver les capacités d'accueil de l'espèce en protégeant et entretenant son site de présence, mais également d'améliorer ses capacités d'accueil à proximité, afin de permettre à l'espèce de s'étendre.

M. SEETHALER signale, concernant la Pie Grièche écorcheur, que des données chiffrées existent bel et bien puisque la LPO a réalisé une enquête sur la présence de l'espèce, il y a 5 ans.

Mme DE LA GORCE modifiera le texte en conséquence, mais rappelle que les espèces suivantes : Lucane cerf-volant (insecte), Pic noir, Pic mar, Pic cendré, Martin pêcheur et Pie grièche écorcheur (oiseaux), n'ont pas été cartographiées dans le cadre du diagnostic écologique car elle ont été considérées par les experts comme étant bien répandues sur les sites Rhin Ried Bruch, et donc ne revêtant pas d'enjeu prioritaire. Mme DE LA GORCE précise toutefois que cela n'empêchera pas de proposer dans le cadre du DOCOB, des actions favorables au maintien de ces espèces.

M. VACHER s'interroge également sur la signification du paragraphe concernant les mollusques : présence non avérée car observations uniques.

Mme DE LA GORCE précise qu'en effet, chaque espèce n'a fait l'objet que d'une seule observation sur le secteur 3 en 2000 et 2001 (un individu par espèce), ne permettant pas de conclure sur le statut de ces espèces, pour lesquelles des investigations complémentaires mériteraient d'être menées.

### **3. Propositions d'actions pour le secteur 3 (Frédérique DE LA GORCE, opératrice Natura 2000)**

*Voir la version imprimée du diaporama qui a été distribuée en séance et peut être obtenue auprès de l'opératrice.*

*Les fiches actions présentées seront accessibles fin juillet 2006 sur le site Internet de la DIREN Alsace (Natura 2000 \ Sites Natura RRB \ ?).*

Une série de fiches actions (environ une vingtaine) a été rédigée par les opérateurs des différents secteurs Rhin Ried Bruch. Ces propositions d'actions sont issues des travaux des groupes thématiques, ainsi que des tableaux sectoriels de présentation des enjeux et objectifs.

M. LIBBRECHT de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin souhaite savoir si des fiches ont été prévues pour des zones plus « banales » ne présentant pas d'intérêt communautaire, mais intéressant pour les espèces (haies, bosquets,...)

Mme CLAUDEL lui précise que ces milieux annexes aux habitats de milieux ouverts à vocation agricole pourront être appréhendés par le biais des bonnes pratiques de gestion qui seront définies dans la charte Natura 2000. Elle invite d'ailleurs les représentants de la profession agricole à se rapprocher des opérateurs pour contribuer à la définition de ces bonnes pratiques.

Mme DE LA GORCE précise que si la liste des fiches est présentée avec une classification par milieu, il n'en reste pas moins que certaines fiches concerneront prioritairement la préservation d'espèces d'intérêt communautaire (ex : fiche MA/5 : Création de mares et de milieux stagnants, favorable aux Amphibiens et aux Odonates).

M. LOUIS estime que ce classement par milieu n'est pas toujours très pertinent. En effet, la Restauration des ripisylves (MF/5) paraît devoir concerner plutôt les milieux aquatiques et apparaît dans les milieux forestiers.

Mme CLAUDEL précise que ce classement est provisoire et qu'à terme, les fiches actions seront reliées par le biais d'un tableau croisé, aux habitats et aux espèces qui sont concernées par l'action.

M. LINGELSER, Adjoint au Maire de Nordhouse s'interroge sur la mise en œuvre future de ces actions : qui va gérer cette mise en œuvre et quels financements seront prévus ?

Mme CLAUDEL rappelle que le DOCOB propose des actions et prévoit leur mise en œuvre (élaboration de cahiers des charges type et prévision des pistes de financement et de maîtrise d'ouvrage). Suite à sa validation, la mise en œuvre du DOCOB relève de l'animation. Pour chaque DOCOB validé, un animateur sera désigné.

Concernant les financements, ils pourront être de plusieurs natures :

- Contrats agri-environnementaux (financement Europe-FEADER + Etat + Collectivités)
- Contrats Natura 2000 forestiers (financements Europe-FEADER + Etat)
- Contrats autres : Natura 2000 (financements Europe-FEADER + Etat) ou prévus dans le cadre d'autres programmes bénéficiant de financement des collectivités et/ou de l'Etat et/ou de l'Agence de l'eau,...

M. DEMANGE, Maire de Daubensand, souligne l'importance de la fréquentation des kayakistes sur le Brunnwasser, dès le petit matin.

Mme DE LA GORCE rappelle que ce sujet a déjà été maintes fois évoqué et que cela n'empêche pas de prévoir une évaluation plus précise des pics de fréquentation et des possibilités de résorption de ces pics, par exemple en incitant le public à fréquenter d'autres cours d'eau à certaines périodes. La création prochaine d'un poste d'animateur au sein du Comité Régional de Canoë-Kayak devrait apporter un certain nombre de pistes de solution à ce problème.

#### ***4. Point d'information sur la Loi DTR (Marie-Hélène CLAUDEL, DIREN Alsace)***

*Voir la version imprimée du diaporama ainsi que la note qui a été distribuée en séance. Ces documents peuvent être obtenus auprès de l'opératrice.*

La Loi DTR de février 2005 (relative au développement des territoires ruraux) aborde plusieurs points dont Natura 2000 (voir détail dans le diaporama).

Concernant les chartes Natura 2000, il est à noter que les propriétaires forestiers devront signer ce document qui impliquera un certain nombre d'engagements garantissant la gestion durable des forêts, afin de pouvoir continuer à bénéficier des aides à l'investissement.

#### ***5. Présentation du plan de gestion des habitats de la Directive Natura 2000 sur l'Île de Gerstheim (Catherine JACQUET, CRPF)***

*Voir la version imprimée du diaporama.*

Cette étude réalisée dans le cadre du programme LIFE Nature Rhin Vivant est en cours de finalisation. Elle apportera un plan d'action directement opérationnel pour l'île de Gerstheim et ses résultats seront intégrés au DOCOB.

## **6. Conclusion**

La prochaine échéance du groupe sectoriel est prévue fin 2006 et concernera la finalisation du DOCOB sectoriel et sa validation.

M. le sous-préfet invite chaque membre du groupe sectoriel à se prononcer sur les documents de travail réalisés à ce jour, d'ici le 15 septembre 2006 au plus tard.

Il remercie les participants pour leur coopération et clôt la séance.

Coordonnées de l'opératrice du secteur n°3 :

**Frédérique DE LA GORCE**

Direction Territoriale de l'ONF Alsace, Service d'Appui Technique

Cité Administrative

14, rue du Maréchal Juin

67 084 Strasbourg cedex

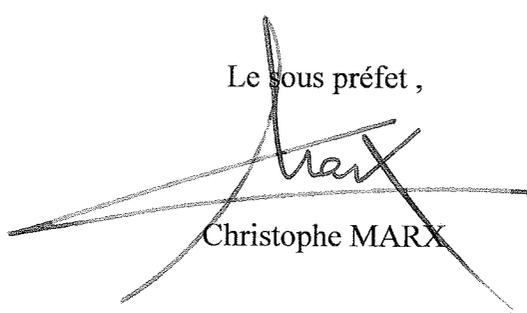
Tél. : 03.88.76.82.61 (ligne directe)

03.88.76.76.47 (standard)

Fax : 03.88.76.81.49

Adresse électronique : [frederique.de-la-gorce@onf.fr](mailto:frederique.de-la-gorce@onf.fr)

Le sous préfet ,



Christophe MARX